## STAGE TRMD Lycée

Préparation de la rentrée 2026 : (Re)prendre la main et la parole en CA

20 mardi 9h - 17h janvier 2026



LENS
LYCÉE CONDORCET
25 Rue Etienne Dolet

Les dotations des établissements scolaires arriveront vers la mi-janvier ; elles conditionnent les choix pédagogiques et les créations et suppressions de postes pour l'année suivante.

- Comment peser sur le Conseil d'administration pour faire entendre la voix des personnels ?
- Comment agir avec les collègues en toute transparence et organiser la mobilisation en cas de suppressions ou de compléments de service ?

Il est essentiel que dans tous les CA, les élus maîtrisent le fonctionnement de ces documents, outils, méthodes et soient prêts à intervenir pour dénoncer l'insuffisance des dotations ou les choix de répartition présentés par les chefs d'établissement ou pour faire des contre-propositions.

Il est donc primordial de pouvoir appréhender les questions suivantes :

- 1. Quels outils pour préparer le CA consacré au TRMD?
- 2. Quels effectifs prévisionnels ? Comment sont-ils calculés ?
- 3. Qu'est-ce que le H/E ? Qu'est-ce que la dotation à la structure ? Comment est calculée la DHG ?
- 4. Comment ventiler les HER? Combien d'HER? Comment sont-elles calculées?
- 5. Quelles options sont ouvertes, supprimées, maintenues dans mon lycée en cycle terminal?
- 6. Quelle évolution des effectifs pour la voie technologique?
- 7. Quid des nouveaux enseignements?

Ce stage s'adresse aux collègues qui enseignent en lycée.

Le congé pour formation syndicale est ouvert à tous les personnels, titulaires et non-titulaires, adhérent.es ou pas (même si le SNES-FSU ne prend en charge les frais de déplacements que pour ses adhérents).

L'autorisation d'absence est de droit, sur le temps de service et sans rattrapage des cours.

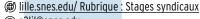
N'hésitez pas à vous inscrire à plusieurs d'un même établissement!

Pour participer à ces stages : il faut vous inscrire auprès du SNES (voir ci-dessous).

La demande d'autorisation d'absence est à déposer auprès de votre établissement au plus tard 1 mois avant la date du stage (modèle sur le site).







@ s3lil@snes.edu

© 03.20.06.77.41

